

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Fonbeauzard : Mairie de Fonbeauzard (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310186800015

POSTE COMPTABLE : SGC Toulouse Couronne Est

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	52
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	57
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	58
B6 - Prêts	59
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	60
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	61
B7.3 - Etat des emprunts garantis	62
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	63
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	64
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	65
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	66
B7.8 - Autres engagements donnés	67
B7.9 - Autres engagements reçus	68
B8 - Subventions versées	69
B9 - Etat du personnel	74
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	77
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	78
B11.2 - Liste des établissements publics créés	79
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	80
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	81
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	82
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	84
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	85
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	86
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	87
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	88
D3 - Décisions en matière de taux	90
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	91
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	93
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	95
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	96
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	97

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2996

Informations fiscales (N-2)	
Collectivité	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I
B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	3 673 667,73	3 827 598,11	-108 183,54	A1	45 746,84
Investissement	343 947,40	314 839,38 (3)	-219 322,33	A2	-248 430,35
Fonctionnement	3 329 720,33	3 512 758,73 (4)	111 138,79	A3	294 177,19

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
		I + II	III + IV	B1	B2
TOTAL des RAR		34 041,00	34 041,00	0,00	0,00
Investissement		34 041,00	III	34 041,00	0,00
Fonctionnement		0,00	IV	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	45 746,84
Investissement	A2 + B2	-248 430,35
Fonctionnement	A3 + B3	294 177,19

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 34 041,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	7 946,00
102	Opération d'équipement n° 102	4 913,00
115	Opération d'équipement n° 115	21 182,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 34 041,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	34 041,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	232 356,00	480 786,35
+	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	34 041,00	34 041,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	248 430,35	(si solde positif) 0,00
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	514 827,35	514 827,35

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 478 287,00	3 432 541,00
+	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 45 746,84
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	3 478 287,00	3 478 287,84
TOTAL DU BUDGET (4)	3 993 114,35	3 993 115,19

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 644,00	21 182,00	2 256,00	2 256,00	23 438,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	144 991,00	12 859,00	68 991,00	68 991,00	81 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		175 635,00	34 041,00	71 247,00	71 247,00	105 288,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 266,00	0,00	146 109,00	146 109,00	146 109,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		156 802,00	0,00	146 109,00	146 109,00	146 109,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		332 437,00	34 041,00	217 356,00	217 356,00	251 397,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	44 385,36		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		59 385,36		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	391 822,36	34 041,00	232 356,00	232 356,00	266 397,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	248 430,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	514 827,35
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	225 625,33	0,00	248 430,35	248 430,35	248 430,35
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		242 607,33	0,00	282 063,35	282 063,35	282 063,35
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		303 331,33	34 041,00	313 383,35	313 383,35	347 424,35

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	261 322,00		165 297,00	165 297,00	165 297,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 106,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
041	Opérations patrimoniales (10)	44 385,36		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		307 813,36		167 403,00	167 403,00	167 403,00

TOTAL	611 144,69	34 041,00	480 786,35	480 786,35	514 827,35
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	514 827,35
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

152 403,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	705 658,00	0,00	677 474,00	677 474,00	677 474,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 263 913,00	0,00	2 242 700,00	2 242 700,00	2 242 700,00
014	Atténuations de produits	14 064,00	0,00	10 159,00	10 159,00	10 159,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	350 881,07	0,00	316 472,00	316 472,00	316 472,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 334 516,07	0,00	3 246 805,00	3 246 805,00	3 246 805,00
66	Charges financières	67 840,00	0,00	61 479,00	61 479,00	61 479,00
67	Charges spécifiques (3)	757,00	0,00	600,00	600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 405 113,07	0,00	3 310 884,00	3 310 884,00	3 310 884,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	261 322,00		165 297,00	165 297,00	165 297,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 106,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		263 428,00		167 403,00	167 403,00	167 403,00

TOTAL	3 668 541,07	0,00	3 478 287,00	3 478 287,00	3 478 287,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 478 287,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	169 800,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	353 843,00	0,00	344 200,00	344 200,00	344 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 013 755,00	0,00	933 796,00	933 796,00	933 796,00
731	Fiscalité locale	1 292 311,00	0,00	1 303 119,00	1 303 119,00	1 303 119,00
74	Dotations et participations (3)	704 801,57	0,00	668 241,00	668 241,00	668 241,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 135,07	0,00	7 685,00	7 685,00	7 685,00
Total des recettes de gestion courante		3 541 645,64	0,00	3 417 041,00	3 417 041,00	3 417 041,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	757,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 542 402,64	0,00	3 417 541,00	3 417 541,00	3 417 541,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	3 557 402,64	0,00	3 432 541,00	3 432 541,00	3 432 541,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	45 746,84
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 478 287,84
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	152 403,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	146 109,00	0,00	146 109,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	105 288,00		105 288,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		251 397,00	15 000,00	266 397,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	248 430,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	514 827,35
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	677 474,00		677 474,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 242 700,00		2 242 700,00
014	Atténuations de produits	10 159,00		10 159,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	316 472,00	0,00	316 472,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	61 479,00	0,00	61 479,00
67	Charges spécifiques (9)	600,00	0,00	600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	2 106,00	4 106,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		165 297,00	165 297,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 310 884,00	167 403,00	3 478 287,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 478 287,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 633,00	0,00	33 633,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	65 361,00	0,00	65 361,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		2 106,00	2 106,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		165 297,00	165 297,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		98 994,00	167 403,00	266 397,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	248 430,35
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	514 827,35
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	160 000,00		160 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	344 200,00		344 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	933 796,00		933 796,00
731	Fiscalité locale	1 303 119,00		1 303 119,00
74	Dotations et participations (8)	668 241,00		668 241,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 685,00	0,00	7 685,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 417 541,00	15 000,00	3 432 541,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			45 746,84
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 478 287,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	391 822,36	34 041,00	0,00	232 356,00	232 356,00	0,00	232 356,00	266 397,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	175 635,00	34 041,00	0,00	71 247,00	71 247,00	0,00	71 247,00	105 288,00
Total des dépenses d'équipement	175 635,00	34 041,00	0,00	71 247,00	71 247,00	0,00	71 247,00	105 288,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	154 266,00	0,00	0,00	146 109,00	146 109,00	0,00	146 109,00	146 109,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	2 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	156 802,00	0,00	0,00	146 109,00	146 109,00	0,00	146 109,00	146 109,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	332 437,00	34 041,00	0,00	217 356,00	217 356,00	0,00	217 356,00	251 397,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	44 385,36			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	59 385,36			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

248 430,35

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								514 827,35

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	385 519,36	34 041,00	232 356,00	232 356,00	266 397,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	77 706,00	34 041,00	64 953,00	64 953,00	98 994,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	261 322,00		165 297,00	165 297,00	165 297,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	2 106,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	44 385,36		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	307 813,36		167 403,00	167 403,00	167 403,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

248 430,35

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
----------	------------------------------------	--------------	------------------------	---------------------------	---

Total des recettes d'investissement cumulées	514 827,35
---	-------------------

(1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	391 822,36	34 041,00	0,00	232 356,00	232 356,00	0,00	232 356,00	III = I + II 266 397,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	175 635,00	34 041,00	0,00	71 247,00	71 247,00	0,00	71 247,00	105 288,00
Total des dépenses d'équipement	175 635,00	34 041,00	0,00	71 247,00	71 247,00	0,00	71 247,00	105 288,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	154 266,00	0,00		146 109,00	146 109,00		146 109,00	146 109,00
1641 Emprunts en euros	154 266,00	0,00		146 109,00	146 109,00		146 109,00	146 109,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	2 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261 Titres de participation	2 536,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	156 802,00	0,00	0,00	146 109,00	146 109,00	0,00	146 109,00	146 109,00

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	
III	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information crédits gérés hors AP
101	Mairie		2 646 942,30	7 946,00	30 006,00	30 006,00	0,00	30 006,00
102	Groupes scolaires		1 359 846,77	4 913,00	41 241,00	41 241,00	0,00	41 241,00
115	réfectoire école Aménagement bâtiment		5 923,20	21 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 557 203,12	34 041,00	71 247,00	71 247,00	0,00	71 247,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

Cet état ne contient pas d'information.

III	III - VOTE DU BUDGET
A2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT
A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Mat'rie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		1 069 920,36	7 946,00	30 006,00	30 006,00
	DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 875,04	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 875,04	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 056 660,34	7 946,00	30 006,00	30 006,00
2131	Bâtiments publics	57 676,67	0,00	17 349,00	17 349,00
2135	Installations générales, agencements	50 247,25	0,00	9 000,00	9 000,00
2138	Autres constructions	2 304,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	106 084,72	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	148 040,42	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	314 436,94	0,00	813,00	813,00
2183	Matériel informatique	131 021,79	342,00	708,00	708,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 333,16	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	243 515,39	7 604,00	2 136,00	2 136,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	9 384,98	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	9 384,98	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	1 187 909,99	31 042,00	20 290,00	20 290,00
13	Subventions d'investissement (sauf le 138)	830 042,83	31 042,00	20 290,00	20 290,00
1322	Subv. non transf. Régions	651,72	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	472 546,55	14 674,00	9 290,00	9 290,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	294 101,63	16 368,00	11 000,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	357 867,16	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde = (c + d) - (a + b) (5)				13 380,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Saut 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102

LIBELLE : Groupes scolaires

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libelle	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	2 256,00	2 256,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	2 256,00	2 256,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	481 359,56	4 913,00	38 985,00	38 985,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	35 325,00	35 325,00
2135	Installations générales, agencements	199 163,57	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	136 112,23	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 730,28	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	131 353,48	4 913,00	3 660,00	3 660,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libelle	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
		739 629,38 c	2 999,00	11 030,00 d	11 030,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	539 629,38	2 999,00	11 030,00	11 030,00
1318	Autres subventions d'équipement	2 941,66	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	56 658,52	0,00	1 997,00	1 997,00
1323	Subv. non transf. Départements	403 306,20	2 999,00	9 033,00	9 033,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	76 723,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-32 125,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Saut 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET	
III	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT
	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : Aménagement bâtiment réfectoire école
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 923,20	a 21 182,00	0,00	b 0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 923,20	21 182,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-21 182,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		385 519,36	34 041,00	232 356,00	232 356,00	266 397,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00	1 997,00	1 997,00	1 997,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	29 789,00	17 673,00	18 323,00	18 323,00	35 996,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 935,00	16 368,00	11 000,00	11 000,00	27 368,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 724,00	34 041,00	31 320,00	31 320,00	65 361,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
10222	FCTVA	16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 982,00	0,00	33 633,00	33 633,00	33 633,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		77 706,00	34 041,00	64 953,00	64 953,00	98 994,00
021	Virement de la section de fonctionnement	261 322,00		165 297,00	165 297,00	165 297,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 106,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 106,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
041	Opérations patrimoniales (9)	44 385,36		0,00	0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
203	Frais d'études, recherche, développement	44 385,36	I	0,00	II 0,00	III = I + II 0,00
Total des recettes d'ordre		307 813,36		167 403,00	167 403,00	167 403,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Saur 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		3 668 541,07	0,00	0,00	3 478 287,00	3 478 287,00	0,00	3 478 287,00	III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	705 658,00	0,00	0,00	677 474,00	677 474,00	0,00	677 474,00	677 474,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 263 913,00	0,00		2 242 700,00	2 242 700,00		2 242 700,00	2 242 700,00
014	Atténuations de produits	14 064,00	0,00		10 159,00	10 159,00		10 159,00	10 159,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	350 881,07	0,00	0,00	316 472,00	316 472,00	0,00	316 472,00	316 472,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 334 516,07	0,00	0,00	3 246 805,00	3 246 805,00	0,00	3 246 805,00	3 246 805,00
66	Charges financières	67 840,00	0,00		61 479,00	61 479,00		61 479,00	61 479,00
67	Charges spécifiques (3)	757,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		70 597,00	0,00	0,00	64 079,00	64 079,00		64 079,00	64 079,00
Total des dépenses réelles		3 405 113,07	0,00	0,00	3 310 884,00	3 310 884,00	0,00	3 310 884,00	3 310 884,00
023	Virement à la section d'investissement	261 322,00			165 297,00	165 297,00		165 297,00	165 297,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 106,00			2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		263 428,00			167 403,00	167 403,00		167 403,00	167 403,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 3 478 287,00

- (1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 557 402,64	0,00	3 432 541,00	3 432 541,00	3 432 541,00
013	Atténuations de charges (2)	169 800,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	353 843,00	0,00	344 200,00	344 200,00	344 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 013 755,00	0,00	933 796,00	933 796,00	933 796,00
731	Fiscalité locale	1 292 311,00	0,00	1 303 119,00	1 303 119,00	1 303 119,00
74	Dotations et participations (2)	704 801,57	0,00	668 241,00	668 241,00	668 241,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 135,07	0,00	7 685,00	7 685,00	7 685,00
	Total des recettes de gestion des services	3 541 645,64	0,00	3 417 041,00	3 417 041,00	3 417 041,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	757,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	757,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total des recettes réelles	3 542 402,64	0,00	3 417 541,00	3 417 541,00	3 417 541,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					45 746,84
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					3 478 287,84

- (1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 668 541,07	0,00	0,00	3 478 287,00	3 478 287,00	0,00	3 478 287,00	3 478 287,00
011	Charges à caractère général (4)	705 658,00	0,00	0,00	677 474,00	677 474,00	0,00	677 474,00	677 474,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Énergie - Électricité	130 000,00	0,00		118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 400,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
60622	Carburants	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	6 500,00	0,00		3 881,00	3 881,00	0,00	3 881,00	3 881,00
60631	Fournitures d'entretien	14 500,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 500,00	0,00		7 705,00	7 705,00	0,00	7 705,00	7 705,00
60633	Fournitures de voirie	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	8 200,00	0,00		8 675,00	8 675,00	0,00	8 675,00	8 675,00
6067	Fournitures scolaires	7 630,00	0,00		5 752,00	5 752,00	0,00	5 752,00	5 752,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	0,00		3 470,00	3 470,00	0,00	3 470,00	3 470,00
611	Contrats de prestations de services	217 718,00	0,00		218 000,00	218 000,00	0,00	218 000,00	218 000,00
613	Locations	18 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voitures	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
6156	Maintenance	21 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	100 000,00	0,00		99 500,00	99 500,00	0,00	99 500,00	99 500,00
618	Divers	4 600,00	0,00		8 090,00	8 090,00	0,00	8 090,00	8 090,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 000,00	0,00		7 927,00	7 927,00	0,00	7 927,00	7 927,00
623	Pub., publications, relations publiques	24 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	13 500,00	0,00		9 504,00	9 504,00	0,00	9 504,00	9 504,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
625	Déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	14 000,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		2 030,00	2 030,00	0,00	2 030,00	2 030,00
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
62876	Remb. frais à un GFFP de rattachement	12 400,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6288	Autres services extérieurs	34 700,00	0,00		21 350,00	21 350,00	0,00	21 350,00	21 350,00
635	Autres Impôts, taxes (Admin Impôts)	60,00	0,00		90,00	90,00	0,00	90,00	90,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 263 913,00	0,00		2 242 700,00	2 242 700,00		2 242 700,00	2 242 700,00
6218	Autre personnel extérieur	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	59 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6411	Personnel titulaire	770 391,00	0,00		773 600,00	773 600,00		773 600,00	773 600,00
6413	Personnel non titulaire	747 321,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
6415	Congés payés	8 446,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64168	Autres emplois aidés	72 731,00	0,00		81 000,00	81 000,00		81 000,00	81 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	578 371,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
6470	Autres charges sociales	4 053,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
648	Autres charges de personnel	23 000,00	0,00		30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
014	Atténuations de produits	14 064,00	0,00		10 159,00	10 159,00		10 159,00	10 159,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 064,00	0,00		10 159,00	10 159,00		10 159,00	10 159,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	350 881,07	0,00	0,00	316 472,00	316 472,00	0,00	316 472,00	316 472,00
65311	Indemnités de fonction	82 883,00	0,00		84 002,00	84 002,00	0,00	84 002,00	84 002,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		4 061,00	4 061,00	0,00	4 061,00	4 061,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 900,00	0,00		6 004,00	6 004,00	0,00	6 004,00	6 004,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandal	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	799,57	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	1 035,50	0,00	I	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	159 500,00	0,00		141 237,00	141 237,00	0,00	141 237,00	141 237,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	12 833,00	0,00		11 095,00	11 095,00	0,00	11 095,00	11 095,00
657364	Subv. Fonct. Caisse des écoles	31 162,00	0,00		23 123,00	23 123,00	0,00	23 123,00	23 123,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	49 518,00	0,00		43 380,00	43 380,00	0,00	43 380,00	43 380,00
65888	Autres	3 200,00	0,00		2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	2 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes défuis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 334 516,07	0,00		3 246 805,00	3 246 805,00	0,00	3 246 805,00	3 246 805,00
66	Charges financières	67 840,00	0,00		61 479,00	61 479,00		61 479,00	61 479,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 840,00	0,00		61 479,00	61 479,00		61 479,00	61 479,00
67	Charges spécifiques (4)	757,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	757,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	70 597,00	0,00		64 079,00	64 079,00		64 079,00	64 079,00
	Total des dépenses réelles	3 405 113,07	0,00		3 310 884,00	3 310 884,00	0,00	3 310 884,00	3 310 884,00
023	Virement à la section d'investissement	267 322,00			165 297,00	165 297,00		165 297,00	165 297,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 106,00			2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	2 106,00			2 106,00	2 106,00		2 106,00	2 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	263 428,00			167 403,00	167 403,00		167 403,00	167 403,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 557 402,64	0,00	3 432 541,00	3 432 541,00	3 432 541,00
013	Atténuations de charges (3)	169 800,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	169 800,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	353 843,00	0,00	344 200,00	344 200,00	344 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 791,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7032	Stationnement et location voie publique	10 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	340 700,00	0,00	342 000,00	342 000,00	342 000,00
70688	Autres prestations de services	600,00	0,00	700,00	700,00	700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 013 755,00	0,00	933 796,00	933 796,00	933 796,00
73211	Attribution de compensation	518 434,00	0,00	518 434,00	518 434,00	518 434,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	315 000,00	0,00	315 362,00	315 362,00	315 362,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	165 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	15 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 292 311,00	0,00	1 303 119,00	1 303 119,00	1 303 119,00
73111	Impôts directs locaux	1 292 311,00	0,00	1 303 119,00	1 303 119,00	1 303 119,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	704 801,57	0,00	668 241,00	668 241,00	668 241,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	276 948,00	0,00	273 162,00	273 162,00	273 162,00
741121	DSR des communes	42 998,00	0,00	47 171,00	47 171,00	47 171,00
74114	Régularisation de l'exercice écoulé	499,57	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	333,00	333,00	333,00
744	FCTVA	0,00	0,00	575,00	575,00	575,00
74718	Autres participations Etat	42 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7478	Participation Autres organismes	315 000,00	0,00	302 000,00	302 000,00	302 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	5 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	14 450,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 135,07	0,00	7 685,00	7 685,00	7 685,00
75888	Autres	7 135,07	0,00	7 685,00	7 685,00	7 685,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services		3 541 645,64	0,00	3 417 041,00	3 417 041,00	3 417 041,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	757,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	757,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 542 402,64	0,00	3 417 541,00	3 417 541,00	3 417 541,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
72	Production immobilisée	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 050 659,48									
1641 Emprunts en euros (total)					3 050 659,48									
1166944	CREDIT AGRICOLE			05/03/2021	130 000,00	F		1,200	1,200	EUR	A	P	N	A-1
2	DEXIA		01/06/2010	01/11/2014	700 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
22/MON239135	DEXIA		17/04/2006	01/01/2007	820 659,48	F		4,260	4,260	EUR	S	P	N	A-1
23	CREDIT MUTUEL		08/04/2010	10/10/2011	300 000,00	F		3,800	3,800	EUR	M	P	N	A-1
24	CREDIT MUTUEL		12/05/2016	10/06/2016	400 000,00	F		2,900	2,900	EUR	M	P	N	A-1
MON 256676EUR/027207	MUTUEL DEXIA		15/03/2008	01/03/2009	700 000,00	R	EURIBOR	5,000	5,000	EUR	A	P	N	A-2
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 050 659,48									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 2 O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 530 970,27					146 108,61	61 478,67	0,00	0,00	
164 1 Emprunts en euros (total)		0,00		1 530 970,27					146 108,61	61 478,67	0,00	0,00	0,00
1166944	N	0,00	A-1	97 574,91	11,17	F		1,200	8 350,91	1 170,90	0,00	0,00	0,00
2	N	0,00	A-1	512 269,72	16,82	F		4,680	22 222,40	23 974,22	0,00	0,00	0,00
22/MON293135	N	0,00	A-1	61 469,03	0,99	F		4,260	61 469,03	1 970,73	0,00	0,00	0,00
23	N	0,00	A-1	115 128,59	6,76	F		3,800	16 886,39	4 551,37	0,00	0,00	0,00
24	N	0,00	A-1	293 783,46	16,43	F		2,900	14 181,10	8 332,22	0,00	0,00	0,00
MON 256676EUR027207	N	0,00	A-2	450 744,56	14,15	R	EURIBOR	5,000	22 998,78	21 479,23	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautions reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
Total général		0,00		1 530 970,27					146 108,61	61 478,67		0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
MON 26667EUR/027207	DEXIA	700 000,00	450 744,56	2	30,00				0,00		5,000	21 479,23	0,00	29,44
TOTAL (A)		700 000,00	450 744,56						0,00			21 479,23	0,00	29,44
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	450 744,56						0,00			21 479,23	0,00	29,44

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court, sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent, suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

Structure	Indices sous-jacents	B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	5	1	0	0	0	
	% de l'encours	70,56	29,44	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 080 225,71	450 744,56	0,00	0,00	0,00	
(B) Barriere simple. Pas d'effet de lever	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aurès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aurès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat de décharge et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES
 (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		Délibération du
€ Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

Nature de la provision	PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N					MONTANT DES REPRISES de l'exercice D	SOLDE E = C - D
	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D		
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étatement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
				(I)	(II)	(III)	
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
				(I)	(II)	(III)	
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

	Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
				Capital	Intérêts	
			0,00	0,00	0,00	0,00
	Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 207 587,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 207 587,28
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 417 541,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 6,07

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con- trat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4				
Crédits-bails mobiliers													
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers													
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III			
									Part investissement	Part fonctionneme nt II	Part financeme nt III				
									Part totale (4)	Dont part nette (5)					
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec liers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
				TOTAL	0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à		Annuité à recevoir au cours de l'exercice
					l'origine	au 01/01/N	
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					245 835,00
6554	N°1 COMITE BASSIN EMPLOI	PARTICIPATION	COMITE DU BASSIN D EMPLOI	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 SMPE	PARTICIPATION	S.M.P.E. Departement Haute-Gar	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 SACPA	PARTICIPATION	SACPA	Entreprise	0,00
6554	N°1 SYNDICAT ELECTRICITE HAUTE GARONNE	PARTICIPATION	SDEHG	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 SYNDICAT HERSAIN	PARTICIPATION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL HERSAIN	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 SYND MIXTE BASSIN HERS	PARTICIPATION	SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT HERS	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 SYND IRRIGATION	PARTICIPATION	SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 TOULOUSE METROPOLE	PARTICIPATION	TOULOUSE METROPOLE - ASSAINISSEMENT	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 EGLISE AUCAMVILLE	PARTICIPATION	Tresorerie Aucamville	Etat	0,00
6554	N°1 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	PARTICIPATION	TRESORERIE SAINT ALBAN	Etat	0,00
65561	N°1 COMITE BASSIN EMPLOI	PARTICIPATION	COMITE DU BASSIN D EMPLOI	Etablissement de droit public	12 733,00
65561	N°1 EGLISE AUCAMVILLE	PARTICIPATION 2024	COMMUNE AUCAMVILLE	Commune	760,00
65561	N°2 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	PARTICIPATION 2024	COMMUNE AUCAMVILLE	Commune	5 341,00
65561	N°1 HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT	PARTICIPATION 2024	HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT	Département	151,00
65561	N°1 SACPA	PARTICIPATION 2024	SACPA	Entreprise	4 233,00
65561	N°1 SYNDICAT ELECTRICITE HAUTE GARONNE	PARTICIPATION 2024	SYNDICAT INTERCOMMUNAL HERSAIN	Etablissement de droit public	73 443,00
65561	N°1 SYNDICAT HERSAIN	PARTICIPATION 2024	SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT HERS	Etablissement de droit public	62 176,00
65561	N°1 SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS	PARTICIPATION 2024	SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT	Etablissement de droit public	415,00
65561	N°1 SYND IRRIGATION	PARTICIPATION 2024	SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT HERS	Etablissement de droit public	248,00
657361	N°1 CAISSE DES ECOLES	PARTICIPATION	CAISSE DES ECOLES	Etablissement de droit public	0,00
657362	N°1 C.C.A.S	PARTICIPATION	FONBEAUZARD	Etablissement de droit public	0,00
657363	N°1 CCAS	PARTICIPATION	COMMUNE DE FONBEAUZARD	Commune	0,00
657364	N°1 CAISSE DES ECOLES	PARTICIPATION COMMUNALE 2024	CCAS DE FONBEAUZARD	Etablissement de droit public	12 833,00
65737	N°1 FOYER SOCIO EDUCATIF	PARTICIPATION COMMUNALE 2024	CAISSE DES ECOLES FONBEAUZARD FSE SOCIO EDUCATIF DES ELEVES	Etablissement de droit public	31 162,00
				Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 ANP/HM	SUBVENTION COMMUNALE	A.N.P.I.H.M. HANDICAPES	Association	0,00
6574	N°1 ABESSO EKOLEKPAN	SUBVENTION COMMUNALE	ABEESO EKOLEKPAN	Entreprise	0,00
6574	N°1 AMAP	SUBVENTION COMMUNALE	AMAP AUX PETITS OIGNONS	Association	0,00
6574	N°1 AMICALE LOISIRS CULTURE	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE LOISIRS CULTURE	Association	0,00
6574	N°1 ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION COMMUNALE	ANCIENS COMBATTANTS AMICALE	Association	0,00
6574	N°1 PARENTS BUISSONNIERE		APE PARENTS BUISSONNIERE	Association	0,00
6574	N°2 PARENTS BUISSONNIERE	SUBVENTION COMMUNALE	APE PARENTS BUISSONNIERE	Association	0,00
6574	N°1 APELAC	SUBVENTION COMMUNALE	APELAC	Association	0,00
6574	N°1 ATLAS	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION ATLAS	Association	0,00
6574	N°1 BAUZI BENIN	SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE	BAUZI BENIN	Association	0,00
6574	N°1 BAUZI FONCHIENS	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZI/FONCHIENS	Association	0,00
6574	N°1 BAUZIBADS	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIBADS	Association	0,00
6574	N°1 BAUZIF ARTISTES	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIF/ARTISTES	Association	0,00
6574	N°1 BOURREE DE L'AUBRAC	SUBVENTION COMMUNALE	BOURREE DE L'AUBRAC	Association	0,00
6574	N°1 CADETS BAUZIFONTINS	SUBVENTION COMMUNALE	CADETS BAUZIFONTINS	Association	0,00
6574	N°1 Café associatif	SUBVENTION COMMUNALE	Café associatif	Association	0,00
6574	N°1 CYLOTOURIMES	SUBVENTION COMMUNALE	CCRB CYCLORAND BAUZIFONTINS	Association	0,00
6574	N°1 COMITE DES FETES	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	Association	0,00
6574	N°1 DEFILE POUR TOI	SUBVENTION COMMUNALE	DEFILE POUR TOI PAS D ANGERS SANS ELLES	Association	0,00
6574	N°1 DIVERS	SUBVENTION COMMUNALE	DIVERSES	Association	0,00
6574	N°1 DONNEURS DE SANG	SUBVENTION COMMUNALE	DONNEURS SANG AMICALE	Association	0,00
6574	N°1 ETO	SUBVENTION COMMUNALE	ETO	Association	0,00
6574	N°1 FF FOOTBALL	SUBVENTION COMMUNALE	FFC FONBEAU FOOTBALL CLUB	Association	0,00
6574	N°1 FNACA	SUBVENTION COMMUNALE	FNACA	Association	0,00
6574	N°1 FNATH	SUBVENTION COMMUNALE	FNATH Haute-Garonne	Association	0,00
6574	N°1 FONBO RANDO	SUBVENTION COMMUNALE	FONBO-RANDO	Association	0,00
6574	N°1 VELO CLUBA	SUBVENTION COMMUNALE	FVC FONBEAU VELO CLUB COMPET	Association	0,00
6574	N°1 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	SUBVENTION COMMUNALE	GYM VOLONTAIRE	Association	0,00
6574	N°1 JUDO CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAUZARD JUDO CLUB AUCAMV	Association	0,00
6574	N°1 KARATE CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	FONBEAUZARD KARATE CLUB	Association	0,00
6574	N°1 BOUDUCONS	SUBVENTION COMMUNALE	LES BOUDUCONS	Association	0,00
6574	N°1 LES FONT SEMBLANTS	SUBVENTION COMMUNALE	LES FONT SEMBLANT	Association	0,00
6574	N°1 LES VOIX DE L'HERS	SUBVENTION COMMUNALE	LES VOIX DE L'HERS	Association	0,00
6574	N°2 LES VOIX DE L'HERS	SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE	LES VOIX DE L'HERS	Association	0,00
6574	N°1 LIGUE CONTRE LE CANCER	SUBVENTION COMMUNALE	Ligue contre le Cancer	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 MISS VIOLETTES	SUBVENTION COMMUNALE	MISS VIOLETTES	Association	0,00
6574	N°1 PETANQUE	SUBVENTION COMMUNALE	PETANQUE CLUB FONBEAUZARD	Association	0,00
6574	N°1 POKER 31	SUBVENTION COMMUNALE	POCKER 31	Association	0,00
6574	N°1 RESTAURANT DU COEUR	SUBVENTION COMMUNALE	Restaurants du coeur	Association	0,00
6574	N°1 ENTENTE LALANDE RUGBY	SUBVENTION COMMUNALE	Rugby entente Lalande Aucamvil	Association	0,00
6574	N°1 SEIGNEURS DE L IMPERIUM	SUBVENTION COMMUNALE	SEIGNEURS DE L'IMPERIUM	Association	0,00
6574	N°1 SHIRO FONBO	SUBVENTION COMMUNALE	SHIRO FONBO	Association	0,00
6574	N°1 TACO	SUBVENTION COMMUNALE	T.A.C.O.	Association	0,00
6574	N°1 TAEKWENDO	SUBVENTION COMMUNALE	TAEKWONDO	Association	0,00
6574	N°1 TENNIS	SUBVENTION COMMUNALE	TENNIS CLUB BAUZIFONTIN	Association	0,00
6574	N°1 AIDE HUMANITAIRE	SUBVENTION COMMUNALE	THE SMALL PROJECTS FUND	Association	0,00
6574	N°1 UNIS POUR LENNY	SUBVENTION COMMUNALE	UNIS POUR LENNY	Association	0,00
6574	N°1 VOLLEY CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	VOLLEY CLUB FONBEAUZARD	Association	0,00
65748	N°1 ANPIHM HANDICAP	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	A.N.P.I.H.M. HANDICAPES	Association	380,00
65748	N°1 AMAP	SUBVENTION COMMUNALE	AMAP AUX PETITS OIGNONS	Association	410,00
65748	N°1 AMICALE L.et C.	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE LOISIRS CULTURE	Association	2 300,00
65748	N°1 BAUZIFONCHIENS	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIFONCHIENS	Association	630,00
65748	N°2 BAUZIFONCHIENS SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 10ANS	BAUZIFONCHIENS	Association	200,00
65748	N°1 BAUZIBADS	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIBADS	Association	1 800,00
65748	N°1 BAUZIFARTISTES	SUBVENTION COMMUNALE	BAUZIFARTISTES	Association	1 060,00
65748	N°1 BOURRE DE LAUBRAC	SUBVENTION COMMUNALE	BOURREE DE L'AUBRAC	Association	860,00
65748	N°1 CADETS	SUBVENTION COMMUNALE	CADETS BAUZIFONTINS	Association	530,00
65748	N°1 CAFE ASSOCIATIF	SUBVENTION COMMUNALE	CAFE ASSOCIATIF DE FONBEAUZARD	Association	570,00
65748	N°2 CAFE ASSOCIATIF SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPTIONNELLE EQUIPEMENTS	CAFE ASSOCIATIF DE FONBEAUZARD	Association	200,00
65748	N°1 CYCLOTOURISME	SUBVENTION COMMUNALE	CCRB CYCLORAND	Association	770,00
65748	N°1 COMITES DES FETES	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	Association	10 000,00
65748	N°1 DONNEURS DU SANG	SUBVENTION COMMUNALE	DONNEURS SANG AMICALE	Association	410,00
65748	N°1 ETO	SUBVENTION COMMUNALE	ETO	Association	310,00
65748	N°1 FOOTBALL CLUB	SUBVENTION COMMUNALE	FFC FONBEAU FOOTBALL CLUB	Association	4 120,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 FNACA	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	FNACA	Association	200,00
65748	N°1 FNATH	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	FNATH Haute-Garonne	Association	170,00
65748	N°1 FONBO/RANDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	FONBO-RANDO	Association	1 220,00
65748	N°1 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	GYM VOLONTAIRE FONBEAUZARD	Association	2 500,00
65748	N°1 JUDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	JUDO CLUB AUCAMV FONBEAU	Association	730,00
65748	N°1 KARATE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	KARATE CLUB FONBEAUZARD	Association	1 070,00
65748	N°1 BOUDUCONS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES BOUDUCONS	Association	520,00
65748	N°1 LES FONT SEMBLANTS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES FONT SEMBLANT	Association	650,00
65748	N°1 LES VOIX DE L'HERS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	LES VOIX DE L'HERS	Association	1 280,00
65748	N°2 VOIX DE L'HERS SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20ANS	LES VOIX DE L'HERS	Association	200,00
65748	N°1 LIGUE CONTRE LE CANCER	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Ligue contre le Cancer	Association	1 000,00
65748	N°1 MISS VIOLETTES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	MISS VIOLETTES	Association	210,00
65748	N°1 PETANQUE	SUBVENTION COMMUNALE 2024	PETANQUE CLUB FONBEAUZARD	Association	1 000,00
65748	N°2 PETANQUE SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPTIONNELLE DEPARNAGE CHAUDIERE	PETANQUE CLUB FONBEAUZARD	Association	280,00
65748	N°1 POCKER	SUBVENTION COMMUNALE 2024	POCKER 31	Association	410,00
65748	N°1 RESTO DU COEUR	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Restaurants du coeur	Association	980,00
65748	N°1 RUGBY AUCAMVILLE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024	Rugby entente Lalande Aucamvil	Association	330,00
65748	N°1 SEIGNEURS DE L'IMP	SUBVENTION COMMUNALE 2024	SEIGNEURS DE L'IMPERIUM	Association	230,00
65748	N°1 SHIRO FONBO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	SHIRO FONBO	Association	230,00
65748	N°1 TACO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	T.A.C.O.	Association	320,00
65748	N°1 TAEKWONDO	SUBVENTION COMMUNALE 2024	TAEKWONDO	Association	300,00
65748	N°2 TAEKWONDO SUBV EXCEPTIONNELLE	SUBV EXCEPT DEPLACEMENT CHAMPIONNATS	TAEKWONDO	Association	280,00
65748	N°1 TENNIS	SUBVENTION COMMUNALE 2024	TENNIS CLUB BAUZIFONTIN	Association	1 820,00
65748	N°1 UNIS POUR LENNY	SUBVENTION COMMUNALE 2024	UNIS POUR LENNY	Association	440,00

Mairie de Fonbeauzard - Principal - BP - 2025

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 VOLLEY	SUBVENTION COMMUNALE 2024	VOLLEY CLUB FONBEAUZARD	Association	1 420,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	1,00	7,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	14,00	26,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	8,00	11,00	19,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	3,00	5,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	3,00	5,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	21,00	29,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT DANIMATION	C	6,00	21,00	27,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DANIMATION PRINCIPAL DE ZEME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		29,00	39,00	68,00	15,00	0,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). La décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
	IV
	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	A	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	S	367	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-10 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-3 : Communes de moins de 10000 habitants ou de moins de 15000 habitants, pendant les six premiers mois de la création et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4 : Communes de moins de 10000 habitants ou de moins de 15000 habitants, pendant les six premiers mois de la création et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 332-8-4.

332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1, 343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'études.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	
IV	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	
	IV B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		< Néant >				non
Lotissement		< Néant >				non
Service social et médico-social		< Néant >				non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	
IV	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles	-248 430,35	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A)	montant positif si déficit (D001)	
	montant positif si excédent (R001)	
Solde des RAR (B)	montant négatif si déficit	
	montant positif si excédent	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)		
	Solde positif : excédent de financement	
	Solde négatif : besoin de financement	
	-248 430,35	-248 430,35

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles	248 430,35	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)		
	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)	
	Solde positif : excédent de financement	
	Solde négatif : besoin de financement	
	248 430,35	-248 430,35
	Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs	
	(Solde II = C + Solde I)	
	Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	
	Solde négatif : absence de ressources propres provenant des	
	exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	
	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Propositions nouvelles	146 109,00	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	146 109,00	
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	201 036,00	
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
	Solde positif : annuité de la dette couverte	
	Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les	
	ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les	
	éventuelles ressources disponibles des exercices	
	antérieurs (cf. solde II)	
	54 927,00	54 927,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états

suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV - ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES
IV	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
		146 109,00	146 109,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	146 109,00	146 109,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES	ANNEXES BUDGETAIRES	EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.3
IV			

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
		201 036,00	III
RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE L'ANNEE (a)			
		33 633,00	33 633,00
RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ANNEE (b) (4)			
		167 403,00	167 403,00
10222	FCTVA	33 633,00	33 633,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
10222	FCTVA	33 633,00	33 633,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépreciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépreciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 106,00	2 106,00
49...	Dépreciation des comptes de tiers		
59...	Dépreciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	165 297,00	165 297,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retrayant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV	IV – ANNEXES
C2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT ENGAGEMENTS HORS BILAN

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV	IV – ANNEXES
C2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGETIV
D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B)
INVESTISSEMENT		Chapitre	Montant		
Matériel					
Autres					
Sous-total Investissement			Effort propre de la Région (A – B)		(C)
TOTAL DEPENSES		(A)	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

IV
D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBU/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations Intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

	Total facturations internes	0,00
	TOTAL CHARGES (2)	0,00
	Contributions aux ECE	0,00
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
	Dotations aux amortissements	0,00
	Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
	Variation des provisions/transfert de charges	0,00
	Autres produits et charges de gestion courante	0,00
	Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
	Résultat financier	0,00
	RESULTAT COURANT (5)	0,00
	Résultat spécifique	0,00
	RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP 0,00 Gazole 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP 0,00 Gazole 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assisnés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 518 000,00	7,89	40,87 %	1,49	1 437 807,00	0,00
TFPNB	2 800,00	-4,70	146,92 %	1,49	4 114,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	153 700,00	-29,16	10,86 %	1,50	16 692,00	0,00
TOTAL	3 674 500,00	5,57			1 458 613,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
	Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section		0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
	Recettes issues de la TEOM		0,00
	Dotations et participations reçues		0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)		0,00

Cet état ne contient pas d'information.

D5.2	IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT
IV	

V - ARRETE ET SIGNATURES	ARRETE ET SIGNATURES
V	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Maire (1),
 A FONBEAUZARD, le 06/03/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire
 A FONBEAUZARD, le 06/03/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

André VILLATE.	
Carine MIRANDA	
Christelle GOURGUES	
Corine PRONO	
Emmanuel MUNOZ	
Emmanuelle DELEDICQ	
Florence MORET	
Francis OULES	
Frédéric SIDOR	
Jérôme DEYX	
Laëtitia DE MATOS	
M. Robert GRIMAUD	
Michel CORBIERE	
Mostafa LAMRHANI	
Mélanie MIGNOT	
Nadine DEVILLERS	
Nadine MAYSSAL-CATALANO	
Patrice GRAFFOULIERE	
Patrick BARRAU	

	Paulette PIQUEMAL
	Raphaël MAUDOUT
	Serge LASSERRE
	Sonia CAPELLE

V	V - ARRETE ET SIGNATURES
A	ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A FONBEAUZARD, le 06/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.